

L'essentiel

En quelques décennies, au nom du droit des usager-e-s, le secteur du travail social a subi de nombreuses transformations destructrices au nom de l'efficacité, mais surtout l'essentiel.

L'essentiel, ce sont les valeurs du Travail social, fondées sur l'empathie et la bienveillance, à l'heure des procédures, des dispositifs, des groupes de travail, des cellules, des comités divers et variés... Dispositifs pilotés par des experts, des spécialistes, des « managers », eux-mêmes très contrôlés qui encadrent des rouages de plus en plus hiérarchisés sur fond de compétition voulue par le législateur, et en oubliant parfois que les professionnel-le-s de terrain auraient beaucoup plus de légitimité en tant que forces de proposition, alors qu'ils/elles ont la parole bridée

Ces dispositifs sont malheureusement autant d'occasions d'ouvrir la porte à des usurpateurs qui trahissent nos métiers, qui se drapent dans les idéaux du Travail social dont ils n'ont pas les valeurs d'empathie et de bienveillance qui lui sont intrinsèques,

pour malmener leurs collègues, leur nuire avec des stratagèmes pervers et perfectionnés, au nom d'une efficacité budgétaire qui excuse à leurs yeux toutes les dérives ! Comment ces gens- là pourraient être bienveillants pour les usagers s'ils ne le sont pas pour leurs collègues ? Beaucoup d'Associations et d'établissements ont été contaminés...

Pourtant, selon la définition du Travail social qui figure désormais dans le CASF :

" ... le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société.

A cette fin, le travail social ...s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée.

Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale."

NE L'OUBLIONS JAMAIS !

Stop à la maltraitance institutionnelle !



SOMMAIRE

P1 l'essentiel

P 2 branche aide à domicile

P 2 revalorisation salariale

P 3 mineur non accompagné

P 4 actions à venir

P 5 tract fusion des conventions

P 6 tract travail social en lutte

BAD : LE VER DANS LE FRUIT ?

L'avenant 43 dans la convention collective de la Branche Aide à Domicile va amener la revalorisation du point et va permettre une augmentation des salaires minimum au SMIC, ce qui pourrait apparaître comme une bonne nouvelle. Cependant, quid du financement par les Conseils départementaux en charge de l'Aide à domicile pour ces rémunérations supplémentaires qui ne s'imposeront pas dans le privé lucratif, secteur qui va devenir « moins cher » que l'associatif pour les personnes

en demande d'aide, pour lesquelles le reste à charge risque d'être plus élevé. Le risque est alors qu'elles se tournent vers le privé lucratif. Le ver est dans le fruit. Ne s'agit-il pas d'une privatisation déguisée. Les petites associations risquent de ne pas s'en relever, à l'heure où il leur est déjà difficile de recruter du personnel. Il est nécessaire que les Conseils départementaux, à minima, prennent à leur compte le reste à charge et que les salaires des collègues du privé lucratif aient des salaires également revalorisés, pour éviter du « dumping social ».

A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL :183 EUROS POUR TOUTES ET TOUS DANS L'IMMEDIAT !

EN AVANT POUR 400 EUROS

Le second protocole d'accord dans le cadre du SEGUR de la santé a été signé fin mai. S'il permet, en différé et sans effet rétroactif, un élargissement des revalorisations via le CTI (Complément de traitement Indiciaire) de 183 euros nets mensuels à quelques collègues jusqu'alors exclus, il laisse de côté un certain nombre d'entre nous. L'objectif du gouvernement a été de diviser pour mieux régner, et affaiblir le mouvement en ne donnant qu'un os à ronger à certain-e-s, loin de nos revendications. C'est pourquoi SUD a claqué la porte du SEGUR, tandis que malheureusement, d'autres organisations syndicales ont signé ces discussions qui n'avaient de négociations que de nom. Nous le regrettons amèrement alors que le rapport de force était plus favorable à l'époque pour obtenir des augmentations de salaire.

Si une nouvelle disposition – qui rentrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre – vient rectifier une iniquité en attribuant les 183 euros à certains collègues, le problème perdure car des dizaines de milliers de salarié-e-s et d'agent-e-s des filières socio-éducatives, administratives et techniques au sein des établissements sociaux et médico-sociaux restent toujours exclus ! Pour le secteur de la BASS, le Ministère veut exercer un odieux chantage en conditionnant le CTI à la remise en cause des conventions collectives de la BASS pour une convention unique de bas niveau ! Il en est de même des

agents du social et du médico-social public. La revalorisation des agents, y compris soignants, des établissements et services financés par les Départements n'est pas à l'ordre du jour, tandis que dans les établissements médico-sociaux autres qu'EHPAD, le personnel non -soignant est, là encore, exclu ! Alors même que certains de ces agents tout susceptibles un jour où l'autre de remplacer dans d'autres services où les agents du même métier les touchent ! C'est d'ailleurs ce qui est précisé lors du recrutement dans le public: nous travaillons pour un établissement et non un service en particulier... nous sommes titulaires de notre grade et non de notre poste....

Cette double scission (par catégorie de métier et par type de financeur), infondée et injustifiée, crée d'ores et déjà des effets d'incompréhensions, de tensions voire de concurrence entre professionnels et entre service, générant un système à double vitesse entre les différentes structures « autonomes » et les « non autonomes », les « soignants » et les autres, et accentue la casse des institutions, **l'absentéisme et les difficultés de recrutement.**

Il est nécessaire de réagir rapidement et d'aboutir à une généralisation des 183 euros pour l'ensemble du secteur, comme un point d'étape vers les 400 euros, seuls à même de combler en partie la perte du pouvoir d'achat depuis tant d'années !

Mineurs non accompagnés : une stratégie nationale contre la protection de l'enfance !

Le projet de loi « relatif à la protection de l'enfant » comporte plusieurs dispositions concernant les mineurs non accompagnés qui bafouent encore davantage leurs droits, tandis que l'Etat restreint son aide sous prétexte que les arrivées diminuent...

- ◆ le projet de loi prévoit de rendre obligatoire le recours au très liberticide fichier AEM. Jusqu'ici, les Départements étaient menacés de ne pas recevoir les subsides de l'Etat s'ils n'y avaient pas recours. Mais 15 Départements avaient résisté à cette injonction liberticide, qui, en se basant sur un fichage informatique souvent trafiqué, revenait à nier l'identité des jeunes fichés dans bien des cas, pourtant un des premiers droits fondamentaux de l'Enfant.

Ce dispositif a un impact considérable sur l'avenir de ces jeunes. Déjà des jeunes évalués majeurs à la va-vite n'ont pas le temps d'effectuer des recours, qui, dans bien des cas, ont évité le pire, qu'ils se retrouvent en centres de rétention, détention ou dans un avion de retour !

- ◆ Une autre menace : jusqu'ici, au bout de 5 jours de mise à l'abri immédiate sans représentation légale, une OPP devait être prise par le Procureur. La législation va évoluer pour les mineurs isolés, les isolant également davantage des textes régissant la protection de l'Enfance... Tandis que les critères de l'«évaluation» pourraient être assouplis à l'heure où ils sont déjà contournés par le recours de plus croissant aux tests osseux que le législateur avait pourtant minoré depuis Taubira.

- ◆ L'examen anticipé de la régularisation à la majorité à 17 ans avec les services de la Préfecture : un véritable piège à expulsions, à l'heure où de nombreux jeunes réussissent in extremis à trouver une formation ou un apprentissage à leur majorité, et à l'heure où de nombreux jeunes illettrés et analphabètes ne doivent leur régularisation que par le soutien de bénévoles et bonnes volontés qui ne pourront se porter garants !

- ◆ Alors que l'interdiction stricte de ces pratiques avait été évoquée par Adrien Taquet, le projet de texte permet le placement à l'hôtel « *par dérogation et à titre exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois, pour répondre à des situations d'urgence ou assurer la mise à l'abri des mineurs* ». Bref encore des annonces non suivies d'effet.

Pour rappel, « *95% des mineurs hébergés à l'hôtel seraient des MNA et 28% des MNA admis à l'ASE seraient pris en charge à l'hôtel* ». (source IGAS). Outre le problème des conditions d'accueil (punaises, cafards), c'est le manque d'accompagnement social qui est ici dénoncé. Sans compter que sous le feu des critiques, de plus en plus de Départements tentent de faire bonne figure en hébergeant des jeunes à plusieurs dans des appartements loués, mais là encore, c'est du « low coast » et permet un prix de journée souvent au tiers ou au quart du prix de journée des jeunes du Département.

Il paraît que ces jeunes, pourtant isolé-es et sans repères dans la Société, ont moins de besoins que les autres ! On commence comme ça et on sait où cela finit. Les « autres »- sont menacés, eux aussi, d'une braderie au niveau de leur accompagnement... Ce ne sont pas les dispositifs novateurs qui manquent.

REGULARISATION DE TOU-TE-S LES JEUNES MINEURS ET MAJEURS ISOLE-E-S !

NONA UN SYSTEME DE PROTECTION DE L'ENFANCE A DEUX VITESSES !

DATES A RETENIR

9/10 Octobre

Rencontres Nationales du
Travail Social en Lutte

18 novembre 13h

PARIS devant minis-
tère de la solidarité
et de la santé
Médico-social et
psychiatrie

18-19 novembre

Com social à LILLE
Action devant assises des
établissements publics de la
protection de l'enfance

7 Décembre

Mobilisation pour stopper le
démantèlement de la protec-
tion sociale.

Pour 183 € paye ta convention !

L'accord de méthode issu de la mission Laforcade signé par la CFTD et l'UNSA conditionne le financement des revalorisations salariales de nos secteurs du sanitaire, social et médicosocial privé non lucratif (BASS MS) au rapprochement conventionnel effectif de ce secteur.

Depuis de nombreuses années la Fédération SUD Santé Sociaux dénonce les intentions patronales de Nexem (la Croix Rouge française en est un membre associé) et de la FEHAP de vouloir en finir avec les conventions collectives du 15 mars 1966 et du 31 octobre 1951.

Aujourd'hui, le boulevard est ouvert !

En conférence de presse commune ce 4 octobre, les organisations patronales Nexem (CCN 66-CHRS) et FEHAP (CCN51) ont annoncé leur volonté d'entrer en négociation dès le mois de mai 2022 avec les organisations syndicales pour la fusion de ces 2 conventions collectives afin d'aboutir à une Convention Collective Unique, simplifiée, réduite au minimum pour laisser un maximum de marge de négociations à nos boites.

Cette convention collective les organisations patronales la veulent attractive. Attractive pour qui ?

Certainement pas pour les salarié.es de nos secteurs qui sont tous les jours un peu plus précarisé.es.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, c'est une véritable régression sociale annoncée pour toutes et tous ces salarié.es.

Nos conventions collectives sont un bien commun pour les salarié.es de nos secteurs d'activité. Au-delà de la reconnaissance de nos professions, elles sont une garantie contre l'arbitraire des autorités administratives.

Elles protègent les salarié.es d'hypothétiques manœuvres patronales, qui pour des raisons de plan d'austérité, de baisse de financement, avec l'aval des lois en vigueur ont tout loisir de revenir sur des acquis conventionnels par des accords d'entreprise en termes de droit aux congés, de temps de travail, de rémunération, etc.

Nos conventions collectives ne sont pas la panacée, tant les organisations patronales les ont dépouillées avec le soutien inaliénable d'organisations syndicales réformistes !

Mais le projet que les patrons tentent de nous imposer depuis 1975, aujourd'hui le gouvernement leur offre sur un plateau pour une aumône de 183€ qui ne compense même pas les non revalorisations salariales depuis plus de 20 ans !

Si nos salaires avaient été indexés sur l'évolution du SMIC, comme le revendique la Fédération SUD Santé Sociaux, aujourd'hui les salarié.es du secteur ne se déchireraient pas pour 183€ !

A défaut d'une convention collective commune de haut niveau comme le défend la Fédération SUD Santé Sociaux, elles ont le mérite d'exister et doivent s'appliquer sans concession à tous les salarié-es du secteur et s'imposer sur des accords d'entreprise moins disant dans les établissements.

Aujourd'hui la Fédération SUD Santé Sociaux réclame une fois de plus une revalorisation salariale immédiate de toutes et tous de 400€ net, avec un salaire en début de carrière à 1700€ net ainsi que des moyens alloués en adéquation avec les besoins des personnes prises en charge dans nos structures.

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle les salarié.es du sanitaire, social et du médico-social :

- ◆ **A s'organiser en Assemblées Générales,**
- ◆ **A se mobiliser avec détermination à partir du 7 décembre 2021 pour stopper le démantèlement de la protection sociale.**
- ◆ **A la convergence de la lutte avec les secteurs de la Fonction Publique Hospitalière et de toutes et tous les salarié.es du secteur privé.**
- ◆ **A ne plus taire nos colères !**



Appel des 7èmes rencontres nationales du travail social en lutte Public, privé, étudiant.e.s, se regrouper pour riposter et gagner

Aubervilliers - le 9 & 10 octobre 2021

Public, privé, étudiant-es, mêmes attaques, même combat

Gouvernement et patronat, main dans la main, dégradent nos conditions de travail et d'accompagnement à coup de gels de postes et de coupes budgétaires. Comble du cynisme, dans le privé nos employeurs réunis au sein de leurs organisations (NEXEM, FEHAP etc.) prétendent défendre les salarié.es et l'attractivité de nos métiers.

Nos directions nous appellent à manifester comme si nous pouvions défendre nos revalorisations salariales avec ceux qui attaquent nos conventions collectives. Alors que nos salaires sont quasi gelés depuis 20 ans, nos patrons et le gouvernement voudraient conditionner, dans le cadre de la mission Laforcade, des augmentations de salaires à la casse de nos conventions. Un chantage intolérable !

Pour les collègues de la fonction publique, la charge de travail ne cesse d'augmenter, beaucoup de postes sont vacants et supprimés. La loi de transformation de la fonction publique remet toujours plus en cause la qualité du service public et

les conditions de travail, alors que la crise sanitaire a bien mis en lumière la nécessité de se doter de services publics de qualité et détachés de toute considération marchande.

Alors que les salarié.es sont précarisé.es, les étudiant.es ne sont pas épargné.es : tour à tour utilisé.es dans les services pour combler le manque de personnels, avec une gratification de misère ou privé.es de lieux de stage. Le manque de moyens pour les formations n'est que la démonstration de la précarisation de notre secteur.

Sous couvert de Pass Sanitaire, le gouvernement se permet de suspendre des collègues quelles que soient les conséquences sur les services et les publics accueillis. Vacciné.es ou non, c'est une attaque qui nous concerne toutes et tous car nous dénonçons déjà quotidiennement le manque prégnant de personnel dans les services.

Nous affirmons notre solidarité avec les collègues suspendu.es ou menacé.es de l'être qui ont besoin de soutien, de rompre l'isolement et de se regrouper.

Face à toutes ces attaques, c'est à nous de prendre la rue !

Intervenant dans un secteur féminisé, nous appelons à rejoindre les manifestations ayant lieu fin novembre 2021 contre les violences sexistes et sexuelles pour avoir les moyens dignes d'accompagner les personnes concernées. Face aux réorganisations qui détruisent nos emplois, nous appelons à rejoindre la manifestation contre les licenciements et suppression d'emploi **le 27 novembre prochain à Paris**

Enfin, nous appelons à organiser au moins une journée de grève nationale des étudiant.es, des travailleuses et travailleurs du secteur social et médico-social quels que soient leur métier et leur champ d'intervention. Pour cela, organisons des réunions unitaires. Participons massivement à cette journée pour nos emplois, nos salaires, nos conditions de travail et d'accueil des personnes accompagnées et le sens de nos métiers. métiers.

À cette occasion, nous appelons à organiser des piquets de grèves, des manifestations, et des Assemblées Générales de grévistes pour discuter des suites de la lutte (Montée nationale, actions, reconduction de la grève...).

**Une journée de grève nationale
le 7 décembre 2021**

La caisse de solidarité : Kesako ? Depuis 2020, les rencontres nationales du travail social en lutte ont permis de constituer une caisse de solidarité du secteur social et médico-social à l'échelle nationale. Accessible à toute personne étudiant ou travaillant dans le secteur, quel que soit son corps de métier, engagée dans un mouvement de plusieurs jours de grève, ou victime de répression, cette caisse de solidarité a été créée pour anticiper nos luttes futures et mettre tout en œuvre pour les rendre gagnantes ! <https://www.lepotcommun.fr/pot/tr7ppz1v> Scannez le QR code pour en savoir plus !

